



Préavis Municipal concernant le budget 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, le budget a été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

Le budget est établi en fonction des éléments financiers connus et communiqués par le canton tels que les rentrées fiscales et les montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Les points principaux qui demandent quelques explications sont les suivants :

11. Administration

11.318.1 : la somme prévue de CHF 7'000.- comprend un montant de CHF 4'000.- pour la mise des postes de travail sur cloud.

21. Impôts

21.400.1 et 21.400.2 : ces postes sont calculés selon les prévisions de l'Etat et réduit avec le nouveau taux d'imposition fixé à 71.

21.401.1 : Ce chiffre négatif de CHF 500.- a été donné également par l'Etat, un remboursement devra être fait pour trop perçu

21.401.10 : CHF 110.- est la part à recevoir du canton sur les 31,8 mio en compensation du manque à gagner sur l'impôt des personnes morales contre 50 mio en 2019

32. Forêts

32.314.1 : sur les 27'550.--, la rénovation du chemin de Bioutaz (étang) est prévue pour CHF 26'250.- selon devis

32.444.0 : nous toucherons CHF 10'100.- de subsides pour l'exploitation des forêts auxquels s'ajoutent CHF 18'375.- représentant 70% des frais de rénovation du chemin sous poste 32.314.1

351. Grand salle

351.490.0 : attribution de la moitié de la somme par rapport à 2019 en raison de l'installation d'un nouveau local atelier-garage en zone Bulande

352. Collège

352.331.0 : l'amortissement supplémentaire de CHF 2000.- concerne le crédit d'investissement de CHF 40'000.- pour l'UAPE selon le préavis no 01/2019

353. Ruelle de la Dîme 1 (Ancien Abattoir)

353.314.0 : Il est prévu d'isoler les murs pour un montant de CHF 3'500.-

357. Rue de la Gare 2 (Ancien Battoir)

357.330.31 : le bâtiment est à sa valeur fiscale au bilan et cet amortissement supplémentaire de CHF 40'000.- est installé pour tous futurs travaux de rénovations.

358. Zone d'intérêt public - Bulande

Les montants des différents postes de frais et recettes de fonctionnement annuels ont été repris du préavis no 07/2017 pour la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'900'000.— ,

sauf le poste 358.311.0 Achat de mobilier, matériel de CHF 33'000.— calculé selon offre

358.331.0 cet amortissement de CHF 67'000.— est calculé pour 10 mois d'exploitation.

43. Routes

43.313.0 : sur les CHF 5'000.-, CHF 4'000.- sont à attribuer à l'installation du nouvel atelier mis à la disposition de l'employé communal

43.314.2 CHF 20'000.- sont prévus pour la remise en état des bordures route du Vignoble (La Cherreyre) et CHF 10'000.- pour les frais d'enrobé à la ruelle de la Dîme

43.314.3 la somme de CHF 7'500.- est prévue pour l'entretien du réseau et de l'achat d'armoires de comptage.

43.318.1 ces CHF 20'000.- représentent les frais de du bureau technique pour la place

460. Réseau d'égouts, épuration

460.435.0 : ces 37'000.- représente un entrée réduite de CHF 20'000.- par rapport à 2019 en raison de la prévision de la baisse de la taxe d'épuration de 60cts

71. Service sociale

71.318.1 : ces CHF 102'000.- sont prévu dans le budget de l'AJOVAL

71.318.11 : le coût parascolaire de CHF 167'504.- est estimé par Ajoval auxquels nous déduisons une participation aux frais pour les enfants d'Orbe pour arriver au total de CHF 145'000.-

73. Santé publique

73.365.0 abandon du poste AVASAD

Budget des futurs investissements

Année	Objet	financement	Préavis
2020-2021	Place	Emprunt CHF 1'200'000.- Fds réserve 300'000.-	
2020-2021	Réseau eau	CHF 100'000.-	17.11.14
dès 2021	Collège	CHF 50'000.-	

Conclusion :

La Municipalité présente ce budget 2020 avec un déficit de CHF 22'750.--

La Municipalité a établi un budget 2020 déficitaire qui comprend une provision de CHF 40'000.- pour futurs travaux de rénovations de l'Ancien Battoir- rue de la Gare 2 et un 1^{er} amortissement annuel de la Zone d'intérêt public – Bulande de CHF 67'000.- permettant ainsi de montrer que l'entretien du patrimoine et le maintien d'un cadre de vie de qualité reste les priorités de notre commune. Malgré le résultat déficitaire, ce budget nous laisse de bonnes perspectives pour les investissements prévus et futurs.

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal relatif au budget 2020 n° 05/2019 ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

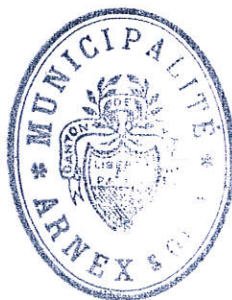
Décide d'adopter le budget 2020 déficitaire de CHF 22'750.-- tel que présenté

Décision :

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Roch André



La secrétaire
D. Michon-Gremion

